



Ceci est mon testament qui  
sera remis le jour même de mon  
Dées à messieur Dossat notaire  
à Montfort de sa succession  
Louis Marie D. Braguisilly

Ne Varietur

Quibonny

1868  
Vide pour tout à savoir le journal du 10 Juin 1868 sur  
Cinq francs de plus un franc  
Toto

De jour même huit mil huit cents cinquante sept.  
nous Denis Marie D. Broquière, officier de la Légion d'honneur  
Chef d'Escadron de Cavalerie en retraite, assisté de M. de la Roche  
Comman. de Montfort, département de la Mayenne, voulant disposer  
de tout mes biens par testament et venant juri ordon mon testa-  
ment de Broquière comme suit.

voulant donner à mon fils Marguerite Tralida  
à titre de mariage un somme de cent mille francs  
tandis que je ne laisserai que je lui en laisse  
signe, je lui lève la jouissance pleine entière et sans  
compte de tout le bien que j'ai possédé à mon décès, y compris  
sont et compris les biens de succession en un mot de tout ce  
que j'ai possédé mes successions, je suis même qui à moi  
deux, il ne peut pas être d'impensable, ni de rapport et vouloir  
que mon héritier ne rapporte à la légataire et strictement  
diligentes de mon épouse, que je recommande à mon  
à mon héritier, bras à mon fils D. Broquière avec les plus grands  
égards, en son honneur et avec toute estime pour moi, les qualités  
qualités dont elle est dépourvue et ses rares vertus, en la  
me la faisant aimer et chérir jusqu'au bout même et  
s'emparement insulte à mon mémoire que d. lui un  
que d'ut.

Je lève à mon fils un pension de Broquière ma  
à titre d'usufruit de cent mille francs par an,  
payable de trois en trois mois, laquelle sera réversible à  
après le décès de mon dit fils, à son fils D. Broquière  
cette pension sera payée par le fonds de d. Tralida  
à son épouse et après le décès de celle-ci la dite  
pension de cent mille francs, à quinze mille francs  
que mon héritier sera tenu de payer à mon fils

à mon fils  
je lève à Monsieur Ernest Dujay, sergent  
de Broquière au quatre ving quatrième régiment d'infanterie  
à titre de garnison à valoir la somme de huit mille francs  
qu'il aura le droit de réclamer qui sera le dixième de mon  
épouse, qui durera sa vie. Domicile de son fils D. Broquière  
dit Ernest Dujay, un pension de cent mille francs par an  
par son fils je lève à M. Joseph Dujay sergent  
présent un pension de cent francs par an

Denis Marie D. Broquière

Jean Joseph  
Dujay

